

REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE DOSSO
COMMUNE RURALE DE TESSA

PROCES-VERBAL ADOPTE DE LA 1ere SESSION ordinaire AU TITRE
DE L'ANNEE 2022

L'an deux mil vingt deux et le jeudi 07 et 08 Avril se sont déroulés les travaux de la 1ere session ordinaire de l'année 2022 dans la salle habituelle de délibération de la mairie de Tessa pour une durée de deux(2) jours, sous la présidence de Monsieur Boureima Abdou Issaka Président du conseil municipal de ladite commune.

La cérémonie d'ouverture officielle de la session a eu lieu en présence de dix (10) conseillers municipaux sur onze(11), le Secrétaire Général Monsieur Mounkaila Djibo représentant du Préfet empêché, , le Chef secteur Zika Sombeizé représentant du Sultant de Dosso, les services techniques de la commune et quelques participants.

Ci-joint la liste de présence.

L'ordre du jour portait sur les points suivants:

- 1. Lecture, amendement et adoption du procès-verbal de la session précédentedu conseil ;**
- 2. Examen et adoption du compte administratif et de gestion 2021;**
- 3. Examen et adoption du PIA 2022 ;**
- 4. Rapport d'activités**
- 5. Divers**

Les travaux de la première journée ont d'abord commencé par une Fatiha dite par un participant. Puis, le Président du Conseil Municipal a pris la parole pour adresser ses vives salutations et ses sincères remerciements à l'égard de l'ensemble des participants pour avoir honoré de leur présence ce rendez-vous trimestriel. Il a de plus félicité les participants pour avoir vécu le mois béni de Ramadan 2022.

Le Secrétaire Général de la préfecture de Dosso Monsieur Mounkaila Djibo, a ensuite pris la parole pour également transmettre les salutations du Préfet empêché aux participants et leur remercier de vive voix. Avant de se retirer, le Secrétaire Général de la préfecture a féliciter le conseil pour être le 2eme sur

onze (11) conseils que compte le département de Dosso à tenir sa première session ordinaire au titre de l'année 2022.

Il a aussi prodigué des sages conseils aux membres de l'exécutif et il a fait un long rappel sur les rôles et responsabilités des conseillers dans le cadre du recouvrement et à l'ensemble des participants en ce qui concerne la sécurité. Il a mis de plus l'accent sur l'importance de l'ordre du jour en expliquant clairement les deux comptes.

Les travaux se sont poursuivis avec la lecture ,l'amendement et l'adoption de l'ordre du jour.

Après l'adoption de l'ordre du jour, les participants ont écouté avec intérêt la lecture du PV de la session précédente (PV de la session budgétaire au titre de l'année 2022).

Quelques corrections et amendements y sont apportés et le PV est adopté par neuf (9) voix sur neuf pour, zéro (0) contre et zéro (0) abstention.

Au deuxième point de l'ordre du jour, le Conseil aprocédé à l'examen des deux (2) comptes : le compte administratif et le compte de gestion 2021 présentés respectivement par l'ordonnateur et la Receveuse Municipale.

Chaque conseiller muni de ces deux comptes a suivi attentivement les deux présentations.

Après examen, le compte administratif a été arrêté et déclaré conforme au compte de gestion du Receveuse Municipale par 10 voix pour , zéro (0) contre et zéro(0) abstention.

Ainsi, le compte de gestion a été jugé conforme au compte administratif de l'ordonnateur et adopté par dix (10) voix pour, zéro (0) voix contre et zéro (0) voix abstention.

Avant l'adoption de ces deux comptes, les conseillers se sont interrogés sur quelques lignes. Un long débat a eu lieu. A l'issue des échanges il fut arrêté de continuer la sensibilisation et mettre en contribution des personnes ressources pour le recouvrement de la taxe municipale, recruter des collecteurs à Tessa pour les taxes d'identification, de marché et de stationnement des véhicules. A cet effet, le Maire doit écrire aux responsables des syndicats des transporteurs. Il est demandé au Maire de tenir une réunion qui regroupera : l'Imam, le chef de village, les services techniques afin d'échanger et avoir des solutions idoines. Cette réunion sera sanctionnée d'un PV .

Le conseil a procédé aussi à l'examen du PIA 2022 .Après une présentation du PIA page par page par le président du conseil, des amendements furent fait et

lePIA 2022 est adopté par dix (10) voix pour, zéro (0) contre et zéro (0) abstention.

Après moult discussions sur le PIA le conseil a suggéré au Maire d'avoir une rencontre avec les Maires des communes voisines, les députés de la zones, le Conseil Régional et le Gouverneur de la région pour que la piste latéritique Agali-Tessa-Zabori-Dioundiou soit bitumée.

Ainsi prennent fin les activités de la première journée.

Le vendredi 08 Avril, les travaux ont repris sur le quatrième point de l'ordre du jour : rapport d'activités. Le rapport d'activités fut présenté sur deux angles : les activités de la Mairie et celles des partenaires.

Concernant la Mairie les activités sont trop limitées et tournent au tour des transports des fournitures scolaires, l'appui au FCC et la réalisation des microprojets :

- MICRO-PROJET n°1 : il s'agit d'une acquisition des tables bancs pour le primaire et l'achat d'une moto KASEA destinée aux travaux pratiques au profit du centre de formation aux métiers (CFM) de Tessa.

-MICRO-PROJET n°2: il s'agit de l'achat des tables d'accouchement, des lits d'hospitalisation et des matelas au profit des six cases de santé et les deux CSI de la commune.

-MICRO-PROJET n°3 : il s'agit de la réhabilitation de la Mairie de Tessa . La confection de trois portes métalliques, la réparation des douches et la peinture du bureau de Plan .

-MICRO-PROJET n°4: il s'agit de l'électrification solaire de la case de santé de Maman dey.

En ce qui concerne les partenaires, plusieurs activités étaient présentées en fonction des ONG.

PLAN INTERNATIONAL-NIGER

Il finance plusieurs activités : la sensibilisation sur les bonnes pratiques de l'hygiène menstruelle et la dotation des élèves filles en kits, la formation et l'initiation de vingt élèves(filles et garçons) en informatique. Toutes ces activités sont mises en œuvre par des ONG ou des structures tel que : AFJ , DAMADAMOU .

MCA-NIGER

Au niveau de la commune rurale de Tessa, les activités de MCA sont mise en œuvre par ONG ADL. Il s'agit de la Récupération des terres dégradées à Farguédi, la Régénération Naturelle Assistée (RNA) et la distribution des kits petits ruminants.

DIVERS

Sur ce dernier point, plusieurs informations ont été apportées par le Président du conseil aux conseillers :

-une dotation du MCA en équipement informatiques au profil de la commission foncière ;

-une dotation du Ministère de la Promotion de la Femme et de la protection d l'Enfant ;

-une dotation de 17 pluviomètres par lePASEC

De même,une autre information relative à la gestion des Fonds du PAC3 a été apportée au conseil par la Receveuse Municipale. Vu la rareté des ressources financières, il était jugé utile de recouvrer ces Fonds en mettant en place un comité de recouvrement composé de : le Maire de la commune, la Receveuse Municipale, le conseiller Hamani Abdou et l'agent de l'élevage à l'époque.

La commune rurale de Tessa estbénéficiaire du Projet Dorsal Wapp. Ce Projet transverse la commune sur sept(7) villages : Tim-Tim,Mayakidey,Deykou ouest, Tessa, Sandidey, Sattakoara et Goroukatta. Un programme d'électrification denommé « Villages wapp » est en cours dans quelques villages de la commune (Tombo Tessa ,Sandidey, Tessa,Alhassandey,Mayakidey,Tim-Tim, Djobodey,Falwel,Farguédi,Mamandey,Sattakoara,Gabikoydey,Sinadey et NomaKoara .

La gestion des châteaux a été évoquée. Le conseil a suivi une présentation du Maire sur ce point. Pour le château de Mamandey la Mairie a recouvré une somme de cent treize mille cinq cent(113 500f) en mois de décembre 2021. Depuis cette date un nouveau collecteur est engagé.

Pour Tessa compte tenu des zones d'ombre avec la société EHLYFROS, pendant trois mois les recettes de trois cent soixante huit mille six cent quarante francs(368 640f) sont versées à la Mairie. Une caisse a été créée à cet effet.

Il a été question aussi d'organiser une audience foraine à l'échelle de la commune pour la confection de la carte d'identité et des actes d'état civil afin de faciliter à la population d'en posséder.

Ainsi le Président du conseil a saisi le conseil par rapport aux centres de déclaration de s événements d'état civil, la réhabilitation de la classe de Marafakoara et le CSI de Satta koara. Pour tous ces point des différentes délibérations ont été adopté par dix (10) voix pour, zéro(0) contre et zéro(0) abstention.

Enfin, le conseil a écouté une communication sur la situation des parcelles à Tessa. Le Maire ne maîtrise pas la situation des terrains lotis car il ne possède aucun document traitant ces derniers en dehors de l'arrêté de l'autorisation du lotissement qui date de 2010 qu'il a pu retrouver à la direction de l'urbanisme de Dosso. Il s'engage à chercher toute la documentation nécessaire à ce sujet afin de trouver des solutions.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président du conseil a levé la séance.

LE RAPPORTEUR



HAMADOU BOUREIMA

LE PRESIDENT DU CONSEIL



BOUREIMA ABDOU ISSAKA

